

**Département de l'Yonne**  
Arrondissement d'Auxerre  
Commune d'ANDRYES

**PROCÈS VERBAL**  
**du Conseil Municipal**  
**du 20 MARS 2026**

Présents : Mesdames Martine BONFILS ; Nathalie CITERNE ; Laëtitia DENIZOT ; Élodie FLEURY ; Laurence GAUCHER ; Catherine GUYARD ; Messieurs Florian BIZARD ; Antoine DELHOMME ; Thierry DELHOMME ; Jean-Marc LÉGER ; Julien TISSIER lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Madame Laurence GAUCHER

ORDRE DU JOUR :

- Élection du Maire,
- Détermination du nombre d'adjoint,
- Élection des adjoints,
- Lecture de la Charte de l'élu local,
- Délégations au Maire,
- Délégations aux adjoints et conseillers municipaux,
- Indemnités de fonction des élus
- Désignation des commissions municipales

*Ouverture de la séance à 19 h 30*

*Monsieur Jean-Marc LÉGER, maire sortant, ouvre la séance avant de laisser la présidence à Monsieur Thierry DELHOMME, doyen d'âge, afin de procéder à l'élection du nouveau maire.*

**Délibération portant élection du maire**

Monsieur Thierry DELHOMME, doyen de l'assemblée, procède à l'élection du Maire. Se présente Jean-Marc LÉGER, maire sortant.

Monsieur Jean-Marc LÉGER est élu au premier tour, 10 voix pour, 1 bulletin blanc.

M. Jean-Marc LÉGER, nouvellement élu Maire, reprend la présidence du conseil.

**Délibération portant détermination du nombre d'adjoints**

Le conseil municipal fixe à 3 le nombre d'adjoint.

**Délibération portant élection des adjoints**

En application de la loi du 21 mai 2025, à partir des élections municipales de 2026, le mode de scrutin dans les petites communes (moins de 1 000 habitants) est un mode de

scrutin de liste paritaire comme c'était déjà le cas dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Ce mode de scrutin s'applique également à l'élection des adjoints au maire.

Une liste se présente, composée de :

Florian BIZARD (1er adjoint)  
Laurence GAUCHER (2e adjointe)  
Julien TISSIER (3e adjoint)

La liste soumise au vote est élue au premier tour, 9 voix pour, 2 bulletins blancs.

### Lecture de la charte de l' élu

#### Délégations au Maire

Monsieur le maire énumère la liste des différentes délégations attribuées au maire, dans le cadre de ses fonctions électives. Le conseil vote à l'unanimité les différentes délégations.

#### Délégations du Maire aux adjoints

Les délégations de signatures sont données aux adjoints pour gérer les affaires courantes en cas d'absence du Maire. Le conseil vote à l'unanimité les différentes délégations.

#### Indemnités de fonction des élus

Le taux d'indemnisation du maire est de droit à 28,10% de l'indice brut 1027 de la fonction publique, soit 1 155,06 € brut. L'indemnité du 1er adjoint est proposé à 10,89% soit 447,64 € tandis que l'indemnité des 2e et 3e adjoints est proposé à 7,5% soit 308,29 €. L'enveloppe totale des indemnités est inférieure au maximum autorisé par la loi (2 497 € pour les communes de moins de 500 habitants).

#### Commissions municipales

Six commissions se réuniront régulièrement pour traiter des questions telles que :

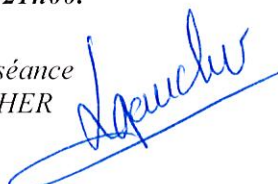
- Finances et budget (Jean-Marc LÉGER, Florian BIZARD, Laurence GAUCHER, Julien TISSIER, Thierry DELHOMME, Laëtitia DENIZOT)
- Travaux, voirie et bâtiments (Florian BIZARD, Laurence GAUCHER, Julien TISSIER, Antoine DELHOMME, Catherine GUYARD)
- École, jeunesse , Loisirs et Sports (Florian BIZARD, Laurence GAUCHER, Julien TISSIER, Laëtitia DENIZOT, Élodie FLEURY)
- Environnement, tourisme et bois (Jean-Marc LÉGER, Martine BONFILS, Nathalie CITERNE, Antoine DELHOMME, Thierry DELHOMME, Élodie FLEURY)
- Commission sociale (Jean-Marc LÉGER, Florian BIZARD, Laurence GAUCHER, Martine BONFILS, Laëtitia DENIZOT, Élodie FLEURY, Catherine GUYARD)
- Appels d'offre (Jean-Marc LÉGER, Florian BIZARD, Julien TISSIER, Antoine DELHOMME, Thierry DELHOMME, Laëtitia DENIZOT, Catherine GUYARD)

#### Questions diverses

- Il est proposé de choisir un jour de la semaine pour réunir le conseil municipal de manière régulière. Le choix porte sur le mercredi soir à 19h30.
- La commission Finances se réunira le mercredi 25 mars afin de finaliser le budget.

*La séance est levée à 21h00.*

Le secrétaire de séance  
Laurence GAUCHER



Le Maire  
Jean-Marc LÉGER

